

Lille, le

**Arrêté portant fixation du montant
de la dotation annuelle 2022 – partie Plan Pauvreté**

**Club de prévention spécialisée et postes ALSES
« HORIZON 9 » gérés par l'association HORIZON 9
Sise au 334 rue de Lannoy,
59100 ROUBAIX**

N° SIRET : 509 224 465 00013

Le Président du Département du Nord

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.314-1 et suivants, les articles L.351-1 à L.351-7, les articles R.314-1 à R.314-196, les articles R.351-8 et R.351-15 ;
- Vu l'arrêté en date du 12 mai 2009 relatif à l'autorisation de fonctionnement du service de prévention spécialisée « HORIZON 9 » sur les villes de HEM, LYS-LEZ-LANNOY, ROUBAIX et WATTRELOS ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 22 mai 2017 déterminant l'évolution et modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse dans le Département du Nord ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 17 décembre 2018 relative à l'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 1er juillet 2019 fixant le déploiement de postes ALSES (Acteur de Liaison Sociale) à la rentrée 2019 dans le cadre du Plan Pauvreté ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 7 octobre 2019 fixant le déploiement de postes ALSES (Acteur de Liaison Sociale) au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'engagement du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 28 septembre 2020 fixant le déploiement de postes ALSES (Acteur de Liaison Sociale) au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l'engagement du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 septembre 2021 fixant le redéploiement d'un des postes ALSES (Acteur de Liaison Sociale) délibéré le 28 septembre 2020 dans le cadre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Vu la délibération DFCG/2022/49 en date du 21 mars 2022, relative au Budget Primitif 2022 – objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour 2022 ;
- Sur proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de financer les actions menées par les structures de prévention spécialisées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a décidé d'attribuer, au titre de l'année 2022, une dotation de 104 000 € au club de prévention « HORIZON 9 » géré par l'association sise au 334 rue de Lannoy 59100 ROUBAIX ;

Article 2 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale : Cour Administrative d'Appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, CO 50015, 54035 NANCY Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme gestionnaire et sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Article 4 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 02 Août 2022

**Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe déléguée
à l'Enfance, la Famille et la Jeunesse**

Anne DEVREESE

Publié le 02/08/2022